

LE BATEAU CALE, LES RATS QUITTENT LA CALE

(La perception humoristique d'un retraité qui s'appauvrit)

Par analogie avec la marine et dans le cas d'une « *tempête parfaite* », lorsqu'un navire amorce un naufrage, il est convenu que le capitaine quitte le bâtiment le dernier. Dans le cas de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le capitaine est parti le premier, le 31 août 2008, après avoir rempli son « roux seau » de liquidité : une rente de **267 700 \$** par année et une prime de départ de **378 750 \$** puisés à même nos fonds, en quittant volontairement avant la fin de son mandat.

Plus tard, le précédent étant créé, d'autres rats leaders ont suivi l'exemple en pigeant à leur tour dans le bas de laine qu'ils ont eux-mêmes percé. Ils ont allègrement grugé dans le tas avec des dents appelées « *primes de départ* ». Considérant cet incitatif, à bâbord comme à tribord, plusieurs rats dirigeants sautent par-dessus bord, parfois avec des bonis à la non-performance allant jusqu'à **1 M\$**, coiffé d'une rente annuelle débutant à **143 000 \$**. Vive les guais naufragés !

Les québécois qui ont laborieusement chargé leur « Titanic » doivent se contenter des restes de leur cargaison parce que la cupide vermine en a bouffé une grande partie. Assistons-nous à une invasion de rats ou à une évasion ?

Vous avez peut-être ri ou souri en lisant cette introduction. Moi, je ne trouve pas ça drôle mais plutôt scandaleux. Finirons-nous un jour par savoir pourquoi autant de pertes et, de plus, récompensées par de grosses primes ?

Les députés ont reçu un texte argumentatif pour demander que le gouvernement donne un mandat d'enquête au Vérificateur général. Il y eut une fin de non-recevoir. La déception est d'autant plus grande que la proposition était la plus démocratique, la plus impartiale et la moins coûteuse pour donner une réponse rapide aux interrogations de tous les cotisants retraités ou non.

Pourquoi n'est-il pas important d'accorder un mandat d'enquête au Vérificateur général au sujet des pertes sur des avoirs de presque tous les contribuables québécois gérés par la CDPQ (CARRA, RRQ, SAAQ, RAMQ, CSST, FARR, etc.) ? Pourtant, le mandat lui a été donné pour enquêter sur des dépenses qui requéraient des justifications à la Société des alcools du Québec, à la Société nationale du cheval de course, à l'UQÀM (Complexe des sciences P.-D. et Ilot Voyageur), à la Gouverneure générale, à l'Hydro-Québec, etc. ?

Perte de 40 milliards, plus primes ou bonis de 4 millions, plus... et le gouvernement refuse de donner au Vérificateur général le mandat d'enquêter. Trouvez l'erreur ou l'horreur ?

Je suis un retraité de l'État qui ne demande pas de « primes » ou d'avantages particuliers, mais que nos investissements à la CDPQ soient bien gérés au point de permettre la diminution des coûts et le retour à la pleine indexation de nos rentes de retraite.

Mon cher gouvernement, à défaut d'être proactif, soyez au moins réactif.



S.V.P. Serrez la vis...

Rosaire Quévillon
Saint-Jean-sur-Richelieu
12 janvier 2010